

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Communal de Lintgen

Séance publique du 3 novembre 2022

Date de l'annonce publique de la séance: 28/10/2022

Date de la convocation des conseillers: 28/10/2022

Présents: M. WURTH Henri, bourgmestre
MM. TOISUL Jeannot et PINTO Louis, échevins
MM. CONSRUCK Jos, DECKER Guy,
HERR Jeff et ZWANK Luc, conseillers
M. WEYLAND Yves, secrétaire communal

Absents : M. LARSEL Thierry, conseiller

*Point de l'ordre
du jour : 08*

Objet : Nouvelle fixation du prix de vente du bois de chauffage, du bois en bordure de chemin consolidé et des rémanents de coupe

Le Conseil Communal,

Revu la délibération du conseil communal du 30 septembre 2009 portant fixation du prix de vente du bois de chauffage ;

Considérant que le prix du marché du bois de chauffage a fortement augmenté ;

Considérant que le collège des bourgmestre et échevins propose d'adapter le prix de vente du bois de chauffage, du bois en bordure de chemin consolidé et des rémanents de coupe à la situation actuelle ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération

à l'unanimité décide

- a) de fixer à partir du 1^{er} décembre 2022 pour les habitants de la commune de Lintgen le prix de vente du bois de chauffage à 160 € par double stère, frais de transport et TVA comprise. La quantité est limitée à 5 double stères par ménage ;
- b) de fixer à partir du 1^{er} décembre 2022 le prix de vente du bois en bordure de chemin consolidé à 50€ par m³, TVA comprise ;
- c) de fixer à partir du 1^{er} décembre 2022 pour les habitants de la commune de Lintgen le prix de vente des rémanents de coupe à 30€ par lot, TVA comprise.

Prie l'autorité supérieure de bien vouloir approuver la présente délibération.

Ainsi décidé, suivent les signatures.

Le conseil communal,
Pour expédition conforme,
Le bourgmestre, Le secrétaire,

